



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} JUILLET 2019**

Sous la présidence de Monsieur Gérard GUICHARD - Maire

Membres présents : MMES Martine BEAULIEU, Marie-Claire BULLIFFON, Léontina GARNIER, Anne PAGAN, Karima RABEHI ;
MM. Vincent BONNIER, Alain CLERC, Frédéric CRASSIN, Jean-Louis DESCHER, Daniel DUSSOLIN, Gérard GUICHARD, Nénad PAVLOVIC, Jean-Paul PERRET, Jean-Claude PITTON,
formant la majorité des membres en exercice ;

Procurations : MM. Jamel BENGORINE (procuration à Alain CLERC), Franck BONNAUD (procuration à Daniel DUSSOLIN) et Philippe JOSIEN (procuration à Anne PAGAN) ;

Absents : Mmes Magalie CONTY et Annabelle TURC et M. Valéry MORTIER ;

Nénad PAVLOVIC a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

En exercice : 20

Présents : 14

Votants : 17

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 03 juin 2019 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

1) Aménagement du passage du Champ de Foire – Choix de l'entreprise de travaux

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue Brillat Savarin et la place du Champ de Foire, la consultation des entreprises de travaux a été lancée le 21 mai 2019, avec une date limite de remise des offres fixée au 19 juin 2019. Quatre entreprises ont répondu à cette consultation qui ne comportait qu'un seul lot. Les critères de classement des offres sont les suivants : montant de l'offre pour 40%, valeur technique pour 60%.

Après analyse, c'est l'offre de l'entreprise Balland, se montant à 165 728.00 € HT, soit 198 873.60 € TTC, qui est apparue comme étant économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé au conseil de retenir cette offre et d'autoriser le Maire à signer le marché.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché de travaux pour l'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue Brillat Savarin et la place du Champ de Foire à l'entreprise Balland, dont l'offre se monte à 165 728.00 € HT, soit 198 873.60 € TTC ;

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux et tous les documents afférents ;

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au Budget Principal de l'exercice 2019.

Débat et questions : Martine BEAULIEU demande si les travaux correspondent au plan qui avait été présenté en réunion. Gérard GUICHARD répond par l'affirmative. Il ajoute que les plantes et les couleurs de matériaux n'ont pas encore été choisis. Jean-Claude PITTON dit qu'il s'était interrogé sur le profil des rampes, notamment par rapport à la hauteur du mur sud. Il demande s'il y a des hauteurs à respecter par rapport à la rampe. Gérard GUICHARD dit que ce n'est pas le cas à sa connaissance. Il précise que les travaux démarreront en septembre, pour que les plantations puissent être réalisées à l'automne.

2) Réseau d'assainissement – Installation de clapets anti-retour

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux engagements pris par la commune dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, nous devons installer des clapets anti-retours sur les deux déversoirs d'orage du Champ de Foire et du chemin Louis Beau.

Trois entreprises ont été consultées :

- ALBERTAZZI, dont l'offre se monte à 22 900.00 € HT
- STRACCHI, dont l'offre se monte à 24 100.00 € HT
- SOGEA, dont l'offre se monte à 23 650.00 € HT

Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise ALBERTAZZI qui se monte à 22 900.00 € HT, soit 27 480.00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'offre de l'entreprise ALBERTAZZI pour l'installation de clapets anti-retour sur les déversoirs d'orage du Champ de Foire et du chemin Louis Beau, qui se monte à 22 900.00 € HT, soit 27 480.00 € TTC ;

DIT que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget annexe Assainissement collectif de l'exercice 2019.

Débat et questions : Gérard GUICHARD explique que l'entreprise Albertazzi pourra réaliser les travaux en juillet-août, en parallèle de ceux qu'elle effectuera sur la conduite d'eau potable entre Oussiat et Pampier pour le compte du Syndicat AVR. Il est important de profiter de la période de basses eaux de la rivière d'Ain pour poser ces clapets. Vincent BONNIER demande si le creusement des regards est bien compris dans le prix. Gérard GUICHARD répond que tout est compris dans la prestation proposée. Les regards seront munis d'une échelle de visite pour faciliter le contrôle et l'entretien des clapets. Jean-Claude PITTON demande si les trois offres, concernant les clapets, sont identiques et si elles indiquent le fournisseur. Gérard GUICHARD répond que deux des entreprises, dont Albertazzi, présentent le même fournisseur : Saint-Dizier Environnement. Jean-Claude PITTON demande s'il y aura un essai à la livraison. Gérard GUICHARD répond qu'il lui semble difficile de faire procéder à un essai en saison sèche, lorsque la rivière est au plus bas. Jean-Claude PITTON dit qu'il serait important de voir si le clapet ferme bien.

3) Modernisation de l'éclairage public – Programme 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre le programme de modernisation de l'éclairage public engagé depuis plusieurs années. Le SIEA a chiffré à la fois la mise norme ou le remplacement des armoires de commandes vétustes et le remplacement de toutes les lampes à vapeur de mercure restantes (soit 48 points lumineux concernés). Le programme se présente de la manière suivante :

Commande	Modernisation ou remplacement de l'armoire ?	Type de matériel à installer	Nb de points lumineux remplacés	Participation de la commune
10 - CEG Mairie	Oui	LED	2	4 005.29 €
8 – Nécudey	Oui	LED	1	1 847.28 €
15 – Pampier	Oui	LED	14	8 143.13 €
12-1 – Eglise	Oui	LED	9	6 779.72 €
3 – 8 mai 1945	Oui	LED	2	15 276.86 €
9 – 1 ^{er} septembre 1944	Oui	LED	8	
11 – Louise de Savoie / Jouberts	Oui	LED	12	
19 – Verchère (Oussiat)	Oui	-	0	

1 – Fromagerie 5 – ZA (Blanchon) 14 – Chemin des Garennes 16 – Le Vermont 18 – La Vignette (Oussiat) 21 – Boutillon 24 – Pont Rompu	Oui	-	0	6 322.14 €
---	-----	---	---	------------

Ce programme de travaux se monte donc à 42 374.42 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce programme de travaux 2019.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme 2019 de modernisation de l'éclairage public (mise aux normes d'armoires de commande et/ou remplacement de lampes à vapeur de mercure) tel que décrit ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à lancer les travaux ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2019.

Débat et questions : Vincent BONNIER demande s'il sera possible, avec ce nouveau matériel, d'éteindre l'éclairage public la nuit. Gérard GUICHARD répond que les nouvelles armoires le permettent, mais qu'il faudra ajouter des horloges spécifiques pour programmer l'extinction.

4) Terrains agricoles au blanchon – Bail rural avec l'EARL de LORMET

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que Monsieur Gilles TROCCON cesse son activité d'exploitant agricole fin 2019. Or la commune lui louait plusieurs terrains aux lieudits Brotteaux du Blanchon et Fraries. Nous avons informé les agriculteurs qui cultivent des terres à Pont-d'Ain de la disponibilité de ces parcelles. Seule l'EARL de LORMET, dont le siège social est à Ambronay, a exprimé son intérêt.

Les terrains à louer sont les suivants :

Références cadastrales	Lieudit	Détail des lots
AK 152 et AK 68	Brotteaux du Blanchon	4 lots de 3 ha 75 a chacun
AK 152	Brotteaux du Blanchon	1 lot de 5 ha 1 lot de 1 ha
ZH 31	Les Fraries	1 lot de 1 ha 20 a

Il est proposé d'attribuer ce bail rural à l'EARL de LORMET, pour une durée de 9 ans, le fermage étant fixé à 81 points à l'hectare (Région Côtière - Plaine de l'Ain, 2^{ème} groupe), conformément à l'arrêté préfectoral portant actualisation des prix des fermages (en 2018, 74.97 €/ha). La superficie exploitée est de 22 ha 20 a.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la conclusion d'un bail rural avec l'EARL de LORMET, pour une durée de neuf ans, à compter du 11 novembre 2019 et portant sur les parcelles suivantes :

Références cadastrales	Lieudit	Détail des lots
AK 152 et AK 68	Brotteaux du Blanchon	4 lots de 3 ha 75 a chacun
AK 152	Brotteaux du Blanchon	1 lot de 5 ha 1 lot de 1 ha
ZH 31	Les Fraries	1 lot de 1 ha 20 a

DECIDE leur classement dans le 2^{ème} groupe, fixe la base de calcul de l'hectare à 81 points et dit que le loyer sera calculé selon les modalités fixées par arrêté préfectoral ;

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces à intervenir pour la conclusion de ce bail.

5) Budget principal 2019 – Décision modificative n°1

Monsieur Daniel DUSSOLIN expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer modifications au budget principal pour :

- Une nouvelle inscription équilibrée en dépense et en recette pour des écritures d'ordre d'intégration de frais d'études (14 000 €) ;
- Un transfert de 20 000.00 € non-utilisés pour la bibliothèque vers les bâtiments scolaires (réfection d'une classe à l'école du Centre et complément pour l'installation de la classe modulaire au Blanchon) d'une part et le camping (éclairage autonome du point de rassemblement sur le parking et allées d'accès au bâtiment sanitaire accessible PMR) d'autre part.

Ces écritures se présentent de la manière suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-2031 – Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €
D-2152 – Réseaux de voirie	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 – Immobilisations en cours - Constructions	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	14 000.00 €
D-21312-100 – Bâtiments scolaires	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2132-815 – Camping		6 000.00 €		
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-100 – Immobilisations en cours	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000.00 €	34 000.00 €	0.00 €	14 000.00 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Daniel DUSSOLIN,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 à apporter au Budget Principal de l'exercice 2019.

6) Subvention d'équipement exceptionnelle à la Boule des Marronniers

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qui suite à la sécheresse de l'été 2018, le bâtiment de la Boule des Marronniers a subi des dommages. L'association a fait intervenir un maçon pour réaliser des réparations qui ont coûté au total 1 426.97 € TTC.

Afin d'aider l'association à faire face à cette dépense exceptionnelle, il est proposé de lui attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 500.00 €.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'équipement exceptionnelle à la boule des Marronniers, à hauteur de 500 € ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Débat et questions : Jean-Claude PITTON demande s'il est bien établi que les travaux sont bien la conséquence de la sécheresse. Gérard GUICHARD répond par la négative : Pont d'Ain n'a pas été classée en catastrophe naturelle pour ce phénomène, donc nous n'avons pas de recours possible à l'assurance.

Questions diverses

✚ Aménagement de la nouvelle bibliothèque : les travaux ont été réceptionnés partiellement le 1^{er} juillet. Ils sont terminés à 98 % : deux lots n'ont pas été réceptionnés, mais c'est plus pour garantir que tous les derniers détails seront bien finis. Nénad PAVLOVIC dit qu'il n'aime pas les couleurs de la façade. Gérard GUICHARD dit que les couleurs ont été choisies par la commission. L'entreprise va repasser une dernière couche de peinture, car la couleur précédente n'a pas été couverte complètement. Par contre, nous ne pouvons refaire que la façade du rez-de-chaussée, car nous ne sommes pas propriétaire des étages. Le mobilier sera livré le 24 juillet prochain et le déménagement des anciens locaux aura lieu le 05 août. La nouvelle bibliothèque sera fonctionnelle à la rentrée.

✚ Déversoir d'orage en rive gauche : le clapet anti-retour sera posé par Sogedo (pour un coût d'environ 2 900 € HT)

✚ Parking nord : Gérard GUICHARD explique que pour pouvoir avancer sur le projet, la commune a missionné un géomètre afin qu'il détermine la limite entre le parking et le domaine public ferroviaire. La question est délicate, car pour définir une limite il faut des points de repères fixes : on ne peut pas prendre l'axe de la RD 1075, car il a bougé au fil du temps. En général la SNCF utilise l'axe de la voie ferrée, mais les plans dont elles disposent datent des années 50, les voies ont été refaites depuis l'ores et l'axe a donc également bougé. La commune a retrouvé ses actes de propriété qui mentionnaient notre obligation de construire une clôture en limite de propriété. Par contre, ces actes ne comportent aucune servitude de passage pour un câble de transmission et celui-ci n'a pas été indiqué par la SNCF sur les DICT (= déclaration d'intention de commencement de travaux). La SNCF a programmé les travaux de neutralisation et de déplacement du câble en septembre. Pour le bornage, nous avons enfin trouvé un interlocuteur au service immobilier de la SNCF qui a promis de faire avancer le dossier rapidement. Nénad PAVLOVIC demande si le câble appartient bien à la SNCF et est toujours en fonction. Gérard GUICHARD répond par l'affirmative. Il explique que si le câble est sur le domaine public ferroviaire, ce sera à la commune de payer la réparation et le dévoiement, dans le cas contraire ce sera à la SNCF. Cette dernière prévoit d'abandonner le câble actuel et d'en reposer un autre le long de la voie.

✚ Station d'épuration : les travaux de modification du clarificateur auront lieu en septembre.

✚ Radon à l'école du Centre : Gérard GUICHARD explique que nous avons remis un appareil de contrôle dans la classe pour savoir si les travaux ont été efficaces. Cette mesure ne sera qu'indicative et ne repose sur aucun protocole officiel. Les travaux dans la classe concernée seront terminés pendant l'été. De nouvelles mesures seront faites entre le 15 septembre 2019 et le 30 avril 2020, dans toutes les classes du rez-de-chaussée de l'école. A la rentrée, la classe réintégrera les locaux, car les mesures doivent être faites en site occupé. Sur l'aspect « information », tous les parents d'élèves des écoles du Centre et du Blanchon ont reçu un courrier d'explication, même si les enfants du Blanchon ne sont pas concernés, car ils rentreront au Centre en CP et n'iront donc pas dans cette salle. Les délégués de parents d'élèves ont eux aussi fait un gros travail d'information auprès des familles. Le soir du conseil d'école de juin la situation était tendue avec les parents d'élèves. La décision a été prise dès le lendemain de déménager la classe dans une salle de la mairie. Toutes les voies d'entrée du radon dans la classe, qui nous avaient été signalées, ont été bouchées. Marie-Claire BULLIFFON dit que nous avons organisé une réunion entre le bureau d'étude, la directrice et les représentants de parents d'élèves afin qu'ils puissent poser leurs questions et être rassurés. Les explications données ont semblé les satisfaire.

✚ Championnat de tennis de l'Ain (jeunes âgés entre 14 et 18 ans) : Léontina GARNIER dit qu'elle est allée à Trévoux avec deux équipes du club de tennis de Pont d'Ain et que les deux ont remporté la compétition dans leur catégorie. Gérard GUICHARD félicite ces jeunes au nom de la commune.

✚ Musée de la résistance et de la déportation de Nantua : Jean-Claude PITTON dit que, du 15 juin au 15 novembre, le musée présente une exposition ayant pour thème le passage des juifs en Suisse.

✚ Travaux d'extension de l'école du Centre : Jean-Claude PITTON constate que nous n'en avons pas reparlé et demande s'il y a un lien avec la question du radon. Gérard GUICHARD répond par l'affirmative. Il dit qu'il préfère avoir les résultats du nouveau contrôle avant de continuer. Il préfère décaler de quelques mois le lancement de l'opération et qu'on se laisse le temps de refaire les mesures.

✚ ZAC des Maladières : Jean-Claude PITTON demande si nous avons des nouvelles. Gérard GUICHARD répond par la négative. Concernant l'ambrosie, il demande à Vincent BONNIER de contacter Jamel

BENGORINE afin de lui expliquer le planning de fauchage qui a été établi en accord avec l'ARS. Daniel DUSSOLIN dit qu'au prochain Conseil Municipal, il présentera les comptes de la SEMCODA.

+ City stade : Karima RABEHI dit que plusieurs parents et adolescents lui ont fait remarquer le mauvais état de cet équipement. Gérard GUICHARD dit qu'il en est conscient et que malheureusement le secteur du Champ de Foire subi beaucoup de dégradations. Martine BEAULIEU rappelle que les jeux sont contrôlés et entretenus régulièrement.

+ Amis de la Catherinette : Karima RABEHI évoque le mail qu'elle a reçu de Michèle RUDE concernant l'avenir de cette association et des manifestations qu'elle organise. Gérard GUICHARD répond qu'il a été destinataire du même mail et qu'il n'a pas davantage d'informations. Il a été informé de l'intrusion : quelqu'un aurait coupé l'alimentation du congélateur. Concernant le kiosque, il est régulièrement dégradé, peu importe le nombre et la fréquence des réparations que nous y réalisons. Jean-Louis DESCHER demande ce que la commune pourrait faire pour lutter contre les nuisances et incivilités. Gérard GUICHARD dit qu'il n'a pas de solutions miracles et qu'il faudrait que les témoins de ces actes préviennent la gendarmerie plus fréquemment.

+ Gymnase : Karima RABEHI demande si la commune prévoit de refaire le sol. Jean-Paul PERRET répond qu'à sa connaissance, il n'est pas dégradé. Karima RABEHI dit que le marquage est effacé par endroit et qu'il y a des décalages de niveaux dans le revêtement. Gérard GUICHARD dit que le marquage est un peu effacé. Jean-Paul PERRET ajoute qu'il en a discuter avec les professeurs de sport du collège qui sont les plus gros utilisateurs du gymnase et ceux-ci lui ont répondu que cela ne leur posait pas de problème. Gérard GUICHARD dit que rien n'a été prévu au budget pour ce chantier.

+ PPRI : suite à la mise à disposition de la carte des aléas par la mairie, Jean-Claude PITTON dit qu'il a travaillé avec des habitants du Blanchon pour préparer un courrier commun qui pourra être signé par ceux qui le souhaitent. Le courrier sera inséré dans le registre.

+ Fête de la Halle : elle est organisée par le comité d'animation le 6 juillet. Le feu d'artifice sera offert par la commune.

+ Cérémonie du 14 juillet : le défilé partira à 11h de la mairie pour se rendre à la halle, où un apéritif sera offert par le comité d'animation.

+ Concours cantonal de labours des jeunes agriculteurs : Jean-Paul PERRET dit que la commune y est invitée.

+ Assemblée générale du club de boxe de Pont d'Ain : elle aura lieu le 5 juillet à 18h00.

+ Assemblée générale du club de rugby : elle aura lieu le 5 juillet à 20h.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 21h20.

Prochain Conseil municipal : lundi 23 septembre 2019 à 20h00.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Gérard GUICHARD

Nénad PAVLOVIC